



EXTRAIT
DU
Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MURS

Séance du 24 Mars 2025

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	6	4	10

Objet de la Délibération Ventes parcellaires suite à enquête publique - Chemin de Parassa DELIBERATION N°2025-CM2403-13	L'an deux-mille-vingt-cinq, le 24 Mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le 14 Mars 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier. Présents : M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, M. MALBEC Christian, Mme NOLLET Catherine. Absents excusés : M. ACHARD Patrick (procuration à M. André BRIEULLE), Mme HAESEVOETS Patricia (procuration à Mme Laure COELHO-COSTA), Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve (procuration à Mme Catherine NOLLET), M. VAYSON DE PRADENNE Bruno (procuration à M. Xavier ARENA). Secrétaire de séance : M. Christian MALBEC.
---	---

Délibéré :

M. le Maire rappelle que par délibération N°2024-CM2810-6 en date du 28 octobre 2024, les membres du Conseil Municipal ont approuvé l'ouverture d'une enquête publique en vue d'un échange d'une partie du chemin rural longeant les parcelles BD13 et BE 303 contre la BE304.

Par arrêté municipal du 29 octobre 2024, l'enquête publique s'est tenue du lundi 2 décembre 2024 au mardi 17 décembre 2024.

Le rapport du commissaire enquêteur ayant été déposé, il convient à présent de poursuivre l'instruction de ce dossier.

Vu la délibération N°2024-CM2810-6 en date du 28 octobre 2024 approuvant l'ouverture d'une enquête publique pour les échanges parcellaires du projet susvisé ;

Vu l'arrêté n°53/2024 en date du 29 octobre 2024 prescrivant l'enquête publique relative au projet de déclassement d'un chemin rural ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 2 décembre 2024 au mardi 17 décembre 2024 ;

Vu les conclusions et l'avis favorable en date du 20 Décembre 2024 du Commissaire enquêteur ;

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer au vu des éléments présentés :

- ✓ **D'APPROUVER** le rapport d'enquête publique ;
- ✓ **D'APPROUVER** la vente des portions susvisées, telle que visibles sur les plans joints à la présente, à savoir l'échange d'une partie du chemin rural longeant les parcelles BD13 et BE 303 contre la BE304 ;
- ✓ **AUTORISER** la vente par la commune de MURS des parcelles issues du chemin rural déclassé et issues du document d'arpentage au profit de Monsieur BONNET au prix de 150 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** que la vente soit une vente acte en main, la Mairie prenant à sa charge tous les frais d'acte, et que cette disposition sera formalisée par un « acte en main » sous la forme de clause
- ✓ **AUTORISER** l'acquisition par la commune de Murs de la parcelle 304 appartenant à Monsieur BONNET pour le prix de 150 € ;
- ✓ **DE CHARGER** l'étude de Me Marion PONCE, Notaire à Gap (3 bis avenue du Maréchal Foch - 05000 Gap) d'établir et constater juridiquement cet échange parcellaire,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

**Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère**

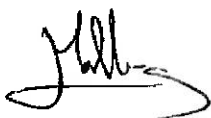
Adopté à l'unanimité

**Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits
(Suivent les signatures)**

Pour cople conforme

Le Secrétaire de Séance

M. MALBEC Christian



Pour certifié conforme,

Le Maire

Xavier ARENA

